



FICHE PROJET LEADER 2014-2020 - GAL PARC LIVRADOIS-FOREZ

FICHE 2-1 : DEVELOPPER L'IMPLICATION SOCIETALE DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS

Intitulé du projet	Montage d'une candidature au dispositif « territoires zéro chômeur de longue durée »
Date du premier contact	Juillet 2016

Présentation du porteur de projet

Structure : commune de Thiers
Maire : Claude NOWOTNY

Localisation du projet

THIERS dans les deux quartiers prioritaires (Molles-Cizolles et Centre Ancien/Moutier)

Description du projet

La Ville de Thiers est candidate à l'appel à projet lancé par l'Etat "Territoires zéro chômeur de longue durée" visant à sélectionner 10 territoires test en France. Cette expérimentation a pour cible l'emploi et le chômage ainsi que la remise en cause d'un certain nombre d'idées reçues.

En effet, le caractère innovant du dispositif repose sur la création d'une Entreprise à But d'Emploi (E.B.E) permettant de développer des activités utiles et non concurrentes des emplois existantes. Les personnes privées d'emploi depuis plus d'un an et volontaires, seraient embauchées en CDI à temps choisi et payées au SMIC.

D'après la « loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée » (adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat le 29/02/2016), celle-ci ne peut concerner qu'au maximum 300 personnes. C'est pourquoi, les deux quartiers prioritaires de la ville de Thiers (centre ancien et Molles-Cizolles) ont été ciblés pour être le territoire candidat. En effet, le revenu médian des familles est seulement de 10 000 euros/an pour ces quartiers, contre 15 000 euros/an pour l'ensemble de la ville, tandis qu'il est de 20 000 euros/an à l'échelle du département. Le taux de chômage du bassin de Thiers est le plus important du département (11,2%) plaçant la ville parmi les 5 bassins les plus touchés de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces données démontrent tout l'enjeu pour la ville de Thiers de trouver des solutions innovantes en matière de lutte contre le chômage.

Pour être sélectionnée, la ville de Thiers doit déposer un dossier de candidature auprès de l'Etat (appel à projets publié le 29/07 et dépôt des candidatures pour le 28/10/2016). Cette demande de subvention LEADER concerne le financement d'une chargée de mission sur une durée de un an afin de réaliser le travail de concertation nécessaire et de monter le dossier de candidature. En effet, l'un des chantiers de cette candidature vise à recenser les activités qui pourront être développées par la future EBE. Il s'agit de repérer les activités répondant à des besoins non satisfaits sur le territoire, adaptées aux compétences des demandeurs d'emploi participant à l'expérimentation, non concurrentes des activités économiques existantes et ne se substituant pas aux emplois privés ou publics déjà présents sur le territoire. A cet effet, la ville de Thiers, pôle emploi, accompagné de la mission locale, le Cap emploi, et la circonscription médico-sociale de Thiers du conseil départemental 63, réalise une cartographie des compétences des demandeurs d'emploi.

Le public visé, relevant des deux quartiers prioritaires de la ville, est largement volontaire pour y participer. Plus de 290 personnes sont concernées par l'expérimentation et plus de 70 personnes souhaitent intégrer, à ce jour, l'E.B.E.

3 ateliers thématiques d'identification des potentiels d'activités ont d'ores et déjà été organisés avec le PNR Livradois-Forez et les partenaires économiques du territoire (Chambre de Commerce et d'Industrie, Région, boutique de gestion, ADIE, Auvergne active...).

Au-delà des structures institutionnelles, un grand nombre d'acteurs de la ville se sont mis en mouvement autour du projet dans le secteur de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et dans le monde associatif.

L'originalité de la candidature thiernoise est qu'il s'agirait du seul territoire candidat porté par une petite ville bénéficiant par ailleurs d'un contrat de ville et d'un dispositif ANRU (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain).

Partenaires associés et avis

En collaboration avec la Sous-Préfecture de Thiers et pôle emploi, et du fait d'habitude de travail partenarial, la ville de Thiers a su mobiliser rapidement l'ensemble des acteurs locaux concernés : Conseil Départemental, DIRECCTE (*Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi*), Conseil Régional, PNR Livradois-Forez, Chambres consulaires, Communautés de communes, mission locale...

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT		RECETTES	
Recrutement d'un chargé de mission	49 000	LEADER (80%)	39 200
		Autofinancement (20%)	9 800
TOTAL	49 000 €	TOTAL	49 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Date du récépissé de dépôt	29 juillet 2016
Date prévisionnelle de début de projet	Août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet	Juillet 2017

Eligibilité de la demande

Bénéficiaire éligible	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Localisation du projet dans le territoire du GAL	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Condition d'admissibilité respectée	Sans objet	
Projet admissible ?	OUI	

Grille d'analyse

	NOTE
n°1 pérennité économique	4/4
n°2 solidarité et égalité des chances	4/4
n°3 cohésion et échelle territoriale du projet	1/4
n°4 innovation et développement	4/4
n°5 développement durable	2/4
TOTAL (Note minimum d'admission : 10)	15/20
Projet éligible ?	OUI

Critères de sélection	Descriptif du projet au regard des critères	NOTE OUI=1 NON=0
Qualité de l'engagement des entreprises et des partenaires	L'intérêt de la démarche d'élaboration de la candidature réside sur la mobilisation, concertation et engagement des partenaires et entreprises locales. Les quartiers prioritaires identifiés sont d'ores et déjà associés à la démarche et leur mobilisation conforte le choix de la ville de Thiers de candidater à cette expérimentation. Grâce à ce travail, et si la candidature est retenue, la ville pourra engager la mise en place de l'EBE rapidement.	1
Participation des entreprises et des partenaires aux actions collectives		1
TOTAL (Note minimum d'admission : 2)		2/2
	Projet sélectionné ?	OUI

Compléments d'information

Avis du Comité technique du 19/09/2016
Avis technique favorable

Conclusion du Comité de programmation du 11/10/2016
Avis préalable favorable